



CDD antidaté - possibilité de le reconvertir en CDI?

Par **lulu4343**, le **11/05/2018** à **20:35**

Bonjour, rn rn j'ai été engagé dans le cadre d'un cdd, mais on ne m'a donné aucun contrat a signer. Apres moult demandes de ma part a mon patron lui demandant d'avoir un contrat de travail, il m'a finalement fait signer un contrat qu'il a antidaté au premier jour de mon arrivée dans la société (soit antidaté a - 2 semaines),, contrat que j'ai signé,, il y a bien la date antidaté avant ma signature,,, rn rn de plus il m'a oralement promis de reconduire mon CDD (c'était la condition pour que je reste chez lui) ,, et là, il m'annonce qu'il refuse de reconduire mon cdd,, rn rn je me demande si j'ai le droit d'aller devant les prud'hommes afin de re-qualifier mon CDD en CDI ? rn Merci d'avance

Par **Lag0**, le **12/05/2018** à **14:39**

Bonjour,rn Puisque vous avez accepté de signer ce CDD anti-daté, vous avez peu de recours.rn Il fallait tout simplement refuser de signer car alors vous étiez de fait en CDI. En effet, seul le CDI peut se passer de contrat écrit et vous travailliez depuis 2 semaines sans contrat écrit, vous étiez donc en CDI...